

Recherches sociographiques



Guy LAPERRIÈRE, *Les Congrégations religieuses de la France au Québec, 1880-1914. Tome 2. Au plus fort de la tourmente 1901-1904*

Monique Dumais

Volume 42, numéro 3, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057491ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057491ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dumais, M. (2001). Compte rendu de [Guy LAPERRIÈRE, *Les Congrégations religieuses de la France au Québec, 1880-1914. Tome 2. Au plus fort de la tourmente 1901-1904*], *Recherches sociographiques*, 42(3), 634–635.
<https://doi.org/10.7202/057491ar>

Guy LAPERRIÈRE, *Les Congrégations religieuses de la France au Québec, 1880-1914. Tome 2. Au plus fort de la tourmente 1901-1904*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 597 p.

Guy Laperrière, professeur d'histoire à l'Université de Sherbrooke, s'est lancé dans une véritable saga au sujet des congrégations religieuses qui sont passées de la France au Québec, durant la période de 1880 à 1914. Un premier tome est déjà paru ayant pour titre *Premières bourrasques, 1880-1900* ; un troisième est annoncé *Vers des eaux plus calmes, 1905-1914*.

Le deuxième tome dont il est question ici est entièrement consacré à la tourmente qui a été occasionnée pendant les « quatre petites années », 1901 à 1904, par les mesures anticongrégationnistes du gouvernement français au début du XX^e siècle. On les désigne comme les *lois Combes*, car Émile Combes en est reconnu comme le principal responsable, mais – c'est le mérite particulier de cet ouvrage de nous montrer les différentes étapes de l'anticongrégationisme – la première loi contre les congrégations a été décrétée par Waldeck-Rousseau le 1^{er} juillet 1901. Afin de mieux contrôler l'influence cléricale, le gouvernement français exige alors des congrégations de demander une autorisation, sinon elles ne pourront continuer à enseigner. Par la suite, le 7 juillet 1902, Émile Combes qui arrive au pouvoir envoie une circulaire ordonnant dans les huit jours la fermeture de 2 500 écoles congrégationnistes non autorisées. Une autre loi, celle du 7 juillet 1904, interdit l'enseignement aux congrégationnistes, confirmant ainsi la politique anticléricale d'Émile Combes.

L'intérêt de ce livre porte sur les réactions des différentes congrégations religieuses face aux décrets gouvernementaux et les moyens utilisés afin de poursuivre l'œuvre commencée, tant par les institutions que par les individus. La sécularisation et l'exil au Canada figurent parmi les choix les plus importants. Une large documentation permet de prendre conscience de l'ampleur du mouvement de l'exode qui a atteint son apogée en 1903 avec l'accueil de 139 personnes au Canada (p. 291). Il va sans dire que la question la plus intéressante est de connaître les grandes motivations qui ont poussé des congrégations religieuses à venir au Canada. Guy Laperrière précise qu'« au total, et avec des nuances diverses, on peut donc établir un lien direct entre la venue des congrégations françaises au Québec et les mesures anticongrégationnistes adoptées en France pour treize cas sur seize entre 1901 et 1904 et pour treize cas sur quatorze entre 1902 et 1904 » (p. 498).

Le chercheur avait la tâche imposante de traiter de trente-cinq congrégations. Il a choisi de retenir des sources qualitatives axées sur des correspondances entre les supérieurs de part et d'autre de l'Atlantique, des chroniques et des souvenirs, et sur des sources quantitatives également, en dressant une liste, aussi complète que possible, de tous les religieux et religieuses venus de France entre 1900 et 1914 (p. 19). Il ne s'agissait pas toutefois d'aligner côte à côte une série de monographies mais d'établir un tableau d'ensemble (p. 19). L'auteur regrette de ne pas avoir pu se livrer à une exploitation globale par ordinateur de la masse documentaire en raison d'une maîtrise limitée des programmes informatiques, mais c'est tant mieux !

Une question de recherche qui a préoccupé l'auteur a été de savoir dans quelle mesure les évêques québécois ont accueilli les membres des congrégations françaises qui en ont fait la demande. Dans le manifeste de Borduas, *Refus global*, on parlait du Québec comme d'un «petit peuple issu d'une colonie janséniste, isolé, vaincu, sans défense contre l'invasion de toutes les congrégations de France et de Navarre, en mal de perpétuer en ces lieux bénis de la peur (c'est-le-commencement-de-la-sagesse !) le prestige et les bénéfices du catholicisme malmené en Europe.» En s'appuyant sur ses recherches, Guy Laperrière est en mesure de répliquer : « C'est se faire une bien fausse image que de croire que toutes les communautés qui demandaient leur admission au Canada étaient accueillies sans réserve » (p. 429). Ainsi, l'archevêque de Québec confesse qu'il a dû refuser au-delà de trente communautés françaises qui désiraient s'établir dans son diocèse (p. 431).

Cet ouvrage ne contient qu'une bibliographie minimale, il faudra attendre le tome 3 pour bénéficier d'une bibliographie complète. S'y retrouvent quelques références à d'autres recherches globales comme celles de Claude Langlois sur les congrégations religieuses féminines françaises, celles de Danielle Juteau et Nicole Laurin sur le travail des religieuses. Il est écrit dans un style alerte, jamais ennuyeux, l'humour y tenant une belle place.

L'ouvrage offre dans son dernier chapitre l'horizon de la situation religieuse au Québec sur le fond du contexte économique et social et des débats idéologiques qui ont prévalu au début du XX^e siècle. Cette recherche se place de façon significative parmi une série de publications contemporaines sur la vie et l'évolution des communautés religieuses au Québec ; elles permettent ainsi de constituer une mémoire de toutes ces institutions religieuses qui sont au XXI^e siècle dans un autre type de tourmente, celle d'un recrutement presque inexistant.

Monique DUMAIS

*Département de sciences religieuses et d'éthique,
Université du Québec à Rimouski.*
